

**DECISION DU PRESIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2024-DC-06**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant les marchés de travaux, fournitures et de services,

Considérant que la maintenance des équipements liées au risque incendie doit être réalisée de manière régulière,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé la signature d'un contrat de maintenance, entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

Le Groupe BGE, sis 5 rue Paul Emile Victor - 28300 MAINVILLIERS.

**Article 2 :** Le contrat est conclu pour une durée d'un an pour un montant annuel de 2040 € TTC.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion, et sera adressée au contrôle de légalité à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 3 juillet 2024

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le : 05/07/24  
La Directrice générale, par  
délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. J. ...", located below the text of the General Director's delegation.